

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
		dans la fabrication ou la production de ces aéronefs s'ils n'avaient pas été admis et exportés en vertu du numéro 9813.00.05	
9801.00.80	Autres, à l'exception des articles exclus par la note 1c) du présent sous-chapitreUn droit (au lieu de tout autre droit ou taxe) égal à la somme de tout droit et taxe intérieure imposés à l'importation d'articles analogues non précédemment exportés, mais n'excédant jamais la somme a) de tout drawback effectivement consenti à l'exportation de tels articles, et b) de toute taxe intérieure imposée, au moment où de tels articles sont admis, à l'importation d'articles analogues non précédemment exportés	A
9801.00.90	Animaux domestiqués qui franchissent la frontière de tout pays étranger ou qui sont conduits dans tout pays étranger par leur propriétaire aux fins de pâturage temporaire seulement, avec leur portée; tout ce qui précède si ces animaux sont ramenés aux États-Unis dans un délai de 8 mois	Franchise	D